

DEPARTEMENT
de
L'ISERE

**SYNDICAT INTERDEPARTEMENTAL MIXTE
des EAUX et d'ASSAINISSEMENT
du GUIERS et de l'AINAN**

Siège : 27, avenue Pravaz - PONT DE BEAUVOISIN (Isère)

Extrait du Registre des Délibérations du Comité

N° 2025.42

Nombre de membres

En exercice 58
Présents 8
Votants 9
Contre -
Abstention -

Date d'affichage

18 NOV. 2025

OBJET :

Modification du
règlement intérieur

L'an deux mille vingt-cinq et le vingt-deux octobre, le comité syndical du Syndicat Interdépartemental mixte des Eaux et d'assainissement du Guiers et de l'Ainan s'est réuni sur la convocation et la présidence de M. Christian BERTHOLLIER. Cette Assemblée n'a pas pu délibérer du fait que le quorum n'a pas été obtenu.

Aussi, le comité syndical s'est réuni lors d'une deuxième Assemblée Générale, **l'an deux mille vingt-cinq et le vingt-huit octobre**, sur la convocation et sous la présidence de M. Christian BERTHOLLIER. Pour cette seconde réunion, il n'y a pas obligation de quorum.

Président M. Christian BERTHOLLIER

Membres présents à la Séance : Didier BUISSON, Christian MARCOZ, Jocelyn BAZUS, Jacques ORIOL, Chantal PEGOUD, Yves ARGOUD, Christian BERTHOLLIER, Alain PERROT, Gérard GOZE avec pouvoir à Christian BERTHOLLIER

Secrétaire de Séance : Mme Chantal PEGOUD

M. le Président présente le projet de modification des horaires de travail des agents. Après concertation avec les agents et l'avis favorable du Comité Social Territorial en date du 23 septembre 2025, il propose que tous les services fassent le même horaire, soit du lundi au jeudi 8h00 – 12h00 / 13h15 – 17 h 30 et le vendredi 8h00 – 12h00. Par ailleurs une demi-journée d'ARTT sera prise d'office pour le pont de l'Ascension. Aussi il est donc nécessaire de modifier les articles 4 et 6 du règlement intérieur.

Le Conseil syndical,

Après en avoir délibéré,

Approuve les modifications des articles 4 et 6 du règlement intérieur à partir du 1^{er} janvier 2026.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures.

Pour copie certifiée conforme

A PONT DE BEAUVOISIN, le 17 novembre 2025



C. BERTHOLLIER

REÇU EN PREFECTURE

le 18/11/2025

Application agréée E-legalite.com